

PROGRAMME

Formation préalable à la prévention du risque amiante Encadrant cumul de fonctions sous-section 4

Selon les articles R4413-144 à R4412-148 du code du travail et conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Habilité  sous le numéro 1492997/2020/Amiante sous-section 4-01/O/08



- > **Durée**
35 heures (5 jours)
- > **Public**
Travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier :
Personnel ayant une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'élaboration des documents techniques ou contractuels, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.
- > **Prérequis**
Avoir les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.
Avoir satisfait la visite médicale au port des Appareils Respiratoires Isolants
- > **Effectif**
10 personnes maximum par session
- > **Validation**
Attestation de compétence
- > **Compétences animateurs**
Formateurs habilités sous-section 3 / sous-section 4 INRS OPPBTP

Objectifs de la formation :

- > Prendre soin de la santé et de la sécurité des travailleurs
- > Maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier
- > Procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA
- > Définir et mettre en œuvre les méthodes et moyens de prévention, de la conception au repli du chantier et au traitement des déchets

Contenu de la formation :

I - Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

1. Connaître le risque amiante

- > Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes
- > Effet synergique du tabagisme
- > Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- > Régions comportant des terrains amiantifères
- > Produits ou procédés de substitution à l'amiante

2. Connaître les exigences de la réglementation « travail »

- > Interdiction de l'amiante et la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité, etc.)
- > Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions, à l'information personnelle des travailleurs et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
- > Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, formations spécifiques amiante.
- > Droits individuels et collectifs : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- > Consultation et rôle des représentants du personnel
- > Prérogatives de l'inspection du travail
- > Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs
- > Mode opératoire

3. Connaître les exigences de la réglementation « santé publique »

- > Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages
- > Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

> **Moyens**
Salle de cours / Vidéo projection
/ Matériels techniques

> **Handicap**
Nos formations peuvent être
adaptées aux personnes en
situation de handicap.
Contactez-nous pour plus de
renseignements.

4. Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport »

> Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

5. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention

> Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »)

> Analyse critique des documents, leur utilisation pour évaluer les risques

6. Etablir et transmettre le mode opératoire

> Participation à la rédaction d'un plan de prévention

> Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, l'OPPBTP, les Carsat, les CRAM et CGSS

II - Connaître la démarche prévention du risque amiante

1. Connaître la démarche de prévention des risques

> Bonnes pratiques de prévention et Valeurs essentielles

2. Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération

> Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

> Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques

> Analyse critique des documents et de leur utilisation pour évaluer les risques

> Evaluation des niveaux d'empoussièrement et les niveaux d'exposition

> Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

3. Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions

> Différentes méthodes favorisant la protection des travailleurs et de l'environnement :

- méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des zones de travail
- méthodes de contrôle en cours d'intervention (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejet et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
- méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement

4. Connaître les principes généraux de ventilation

> Confinements statiques et dynamiques

> Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

5. Définir et établir des procédures opératoires

> Définition des procédures adaptées et recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

> Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements :

- choix, l'utilisation, la maintenance, l'entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...)
- choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés
- consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements (MPC, EPI)

> Limite d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail, etc.)

- > Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- > Etablissement du mode opératoire s'intégrant au plan de prévention
- > Définition des différentes notices de postes

6. Identifier les situations d'urgence, organiser leur gestion

- > Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications
- > Organisation et la définition des conduites à tenir dans ces situation

III – Organiser et mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques

1. Consulter et mobiliser tous les acteurs

- > Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions
- > Les enjeux et les différents niveaux de décision : encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail

2. Organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques

- > Accepter ou refuser une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
- > Définition des moyens Organisationnels, Techniques et Humain (MPC, EPI, etc.) nécessaires à l'intervention
- > Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

Sont notamment visées :

- méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène
- mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique
- mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et captage des poussières à la source
- procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- choix des EPI adaptés
- limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions
- organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, les attestations de compétences valides
- mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI, etc.)
- restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention

3. Faire appliquer les procédures opératoires

- > Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- > Vérification de l'application :
 - des consignes, des procédures et des modes opératoires établis
 - des conduites à tenir en cas de situations d'urgence

4. S'organiser et réagir face à une situation anormale

- > Repérage des situations anormales
- > Conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

IV – Faire vivre la démarche et améliorer la prévention

1. Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention

- > Encadrant : devoir d'exemplarité, encourager et féliciter
- > Opérateur : force de proposition
- > Partage des pratiques avec l'équipe de travail
- > Pistes d'amélioration et leur exploitation

2. Expliquer les consignes, procédures et informations liées à la prévention des risques aux opérateurs et en vérifier l'application

- > Risques spécifiques à l'intervention
- > Transmission et contrôle de la mise en œuvre des méthodes et procédures adaptées à ces risques spécifiques
- > Rappel des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance des équipements notamment leur entretien et leur remplacement
- > Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- > Les conduites à tenir en cas de situation d'urgence

V- Evaluation des acquis

Evaluation théorique 20 minutes

Evaluation pratique sur plateforme pédagogique 60 minutes

Réf. Document	Page 4/4
PEM1-S4-FI/5j	
Indice de révision	04
Indice de création	04/ 2011
Mise à jour	06/2021